



**CONSEIL DES NORMES D'AUDIT ET DE CERTIFICATION  
PROJET DE RETRAIT DE NOTES D'ORIENTATION CONCERNANT  
LA CERTIFICATION ET LES SERVICES CONNEXES**

---

## **Retrait de la NOV-19, de la NOV-32 et de la NOV-39**

### **Janvier 2012**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES COMMENTAIRES :  
LE 15 AVRIL 2012**

Le présent exposé-sondage est publié par le Conseil des normes d'audit et de certification. Les personnes qui siègent à ce conseil viennent de toutes les régions du pays; elles œuvrent dans les domaines de l'expertise comptable et de la vérification législative ou représentent d'autres groupes comme l'industrie, le commerce, la finance et l'enseignement postsecondaire. Tous les membres siègent à titre personnel et non en tant que représentant de leur employeur ou de leur organisation.

Nous vous invitons à nous faire parvenir, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont en faveur du texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et qu'ils comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Tous

les commentaires reçus pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception des commentaires. La demande de confidentialité doit être énoncée explicitement dans la réponse.

**Pour être pris en considération, les commentaires  
devront être reçus d'ici le 15 avril 2012, adressés à :**

**Greg Shields, CA  
Directeur, Normes d'audit et de certification  
L'Institut Canadien des Comptables Agréés  
277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2**

Un [formulaire de réponse](#) en format PDF a été posté avec le document, afin de vous faciliter l'envoi de vos commentaires. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à l'adresse suivante : [ed.assurancestds@cica.ca](mailto:ed.assurancestds@cica.ca)

---

## **Retrait de la NOV-19, de la NOV-32 et de la NOV-39**

### **PROPOSITION**

Le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, se propose de retirer les notes d'orientation concernant la certification et les services connexes suivantes :

- NOV-19, «Audit des états financiers sur lesquels des éléments environnementaux ont une incidence»;
- NOV-32, «Incidence du commerce électronique sur l'audit des états financiers»;
- NOV-39, «Audit des instruments financiers dérivés».

### **Contexte**

Les notes d'orientation susmentionnées sont respectivement fondées sur les Directives internationales sur les pratiques d'audit (IAPS) suivantes, ou couvrent respectivement les mêmes sujets que celles-ci :

- IAPS 1010, «The Consideration of Environmental Matters in the Audit of Financial Statements»;
- IAPS 1013, «Electronic Commerce – Effect on the Audit of Financial Statements»;
- IAPS 1012, «Auditing Derivative Financial Instruments».

Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a décidé en septembre 2011 de retirer l'ensemble des IAPS existantes, y compris celles mentionnées ci-dessus. L'IAASB a conclu que les IAPS sont largement dépassées et qu'elles pourraient induire leurs utilisateurs en erreur, étant donné qu'elles ne cadrent pas nécessairement avec le texte clarifié des Normes internationales d'audit (normes ISA).

Le CNAC se propose de retirer la NOV-19, la NOV-32 et la NOV-39 pour les mêmes raisons que celles évoquées par l'IAASB. De plus, le CNAC croit que leurs indications sont plutôt générales et qu'elles n'apportent essentiellement rien de plus que ce qui se trouve dans les Normes canadiennes d'audit. Le CNAC croit en outre qu'il serait inapproprié de conserver ses notes d'orientation alors que les IAPS correspondantes sont retirées. Ces notes d'orientation ne traitent d'aucune circonstance propre au contexte canadien qui justifierait de les conserver.

À court terme, du moins, la NOV-19 et la NOV-32 ne seraient pas remplacées.

L'IAASB a également décidé en septembre 2011 de retirer, en tant que catégorie, les prises de position actuellement connues sous la désignation d'«IAPS» et d'établir une nouvelle catégorie de textes ne faisant pas autorité : les notes de pratique internationales relatives à l'audit (International Auditing Practice Notes [IAPN]). Ne faisant pas autorité, les IAPN n'imposent aucune exigence supplémentaire par rapport à celles

incluses dans les Normes internationales d'audit (ISA), ni ne dispensent l'auditeur de se conformer à l'ensemble des normes ISA pertinentes. Les IAPN offrent des conseils pratiques aux auditeurs. Elles sont conçues pour être diffusées par les normalisateurs nationaux, ou pour être utilisées dans l'élaboration de textes nationaux correspondants. Leur contenu peut aussi être utile aux cabinets pour l'élaboration de leurs programmes de formation et de leurs directives internes. L'IAASB prévoit publier sa première IAPN, l'IAPN 1000, «Special Considerations in Auditing Complex Financial Instruments», au début de 2012.

Le CNAC prévoit adopter l'IAPN 1000 pour application au Canada en tant que note de pratique canadienne relative à l'audit (NPCA) 1000. Au Canada, les NPCA seront, comme les IAPN, des directives ne faisant pas autorité et n'imposant aucune exigence supplémentaire aux professionnels en exercice. Le contenu de la NPAC 1000 sera semblable à celui de la NOV-39.

L'IAASB a également décidé que toutes les directives faisant autorité devaient se trouver dans les ISA elles-mêmes. Par conséquent, l'IAASB cessera de publier des IAPS et, compte tenu de cette décision, le CNAC examine également quels autres changements devraient, le cas échéant, être apportés relativement aux notes d'orientation. Un [exposé-sondage](#) contenant des propositions relatives au statut et au degré d'autorité des notes d'orientation est joint au présent exposé-sondage.

### **Date d'entrée en vigueur**

Sous réserve des commentaires reçus par le CNAC de la part des parties prenantes canadiennes, les trois notes d'orientation seront retirées le 1<sup>er</sup> août 2012.

### **Appel à commentaires**

Le CNAC souhaite que les parties prenantes répondent à la question suivante :

Êtes-vous d'accord avec le retrait de ces trois notes d'orientation? Dans la négative, que proposeriez-vous à la place?

Les réponses à la question qui précède doivent parvenir au CNAC au plus tard le 15 avril 2012.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils expliquent clairement les points soulevés et qu'ils comportent des suggestions précises quant à la ligne de conduite à adopter, avec motifs à l'appui.

Un [formulaire de réponse](#) en format PDF a été posté avec le présent document pour faciliter votre tâche. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à l'adresse suivante : [ed.assurancestds@cica.ca](mailto:ed.assurancestds@cica.ca).